



Conférence générale

33e session
Rapport

Генеральная конференция

33-я сессия
Доклад

rep

Paris 2005

General Conference

33rd session
Report

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
تقرير

Conferencia General

33ª reunión
Informe

大会

第三十三届会议
报告

33 C/REP/16
15 juillet 2005
Original anglais

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITÉS (2004-2005)

PRÉSENTATION

Source : Article 11 des Statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Antécédents : Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) soumet le présent rapport à la Conférence générale de l'UNESCO conformément à la résolution 21 C/4.21 et en application de l'article 11 de ses Statuts, adoptés à la 21e session, aux termes duquel le Conseil présente des rapports sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions ordinaires de celle-ci.

Objet : Le présent rapport rend compte des activités du PIDC pendant la période biennale actuelle (2004-2005) ainsi que de sa situation financière.

Décision requise : Le présent rapport n'appelle aucune décision.

INTRODUCTION

1. Le PIDC est une instance majeure du système des Nations Unies conçue pour mobiliser des appuis en vue de créer des médias libres et pluralistes dans les pays en développement et les pays en transition dans une perspective globale de développement démocratique. Depuis la création du PIDC en 1980, plus de 1.000 projets ont été réalisés dans 137 pays grâce à l'assistance financière multilatérale dispensée dans le cadre du programme. Le mode d'assistance financière multilatéral du PIDC est unique et particulièrement intéressant dans la mesure où il ne porte atteinte ni à l'intégrité ni à l'indépendance des organismes médiatiques bénéficiaires, particulièrement attentifs à la crédibilité dont ils jouissent auprès de leur public/lectorat.

2. Aux termes de ses résolutions « L'information au service de l'humanité » (55/136, 56/64, 57/130) respectivement adoptées à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions en 2000, 2001 et 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés « *appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés* ».

3. Conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 32^e session, les sessions du Conseil intergouvernemental du PIDC (39 membres) sont maintenant organisées tous les deux ans. Le Bureau du PIDC (8 membres) se réunit chaque année et assume la pleine responsabilité de la sélection des projets, de leur approbation et de l'affectation des fonds du compte spécial.

4. En 2004-2005, le PIDC a réalisé avec succès la deuxième phase des vastes réformes engagées au cours des quatre dernières années en vue d'augmenter encore l'efficacité de l'administration du programme, du financement et de la mise en œuvre des projets : 119 projets nationaux et régionaux dans plus de 70 pays ont été approuvés et un montant de 2.932.000 dollars des États-Unis est allé à leur financement.

VINGT-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

5. La 24^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris du 31 mars au 2 avril 2004 sous la présidence de M. Torben Krogh (Danemark). Tous les États membres du Conseil intergouvernemental y ont assisté en compagnie d'observateurs de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales.

6. À cette session, les membres du Bureau ont été renouvelés par consensus. La composition du Bureau est la suivante :

Président :	M. Torben Krogh (Danemark)
Rapporteur :	Mme Barbara Gloudon (Jamaïque)
Vice-présidents :	Qatar, République de Corée, République-Unie de Tanzanie
Membres :	Fédération de Russie, Pérou, Portugal

7. Le **débat thématique**, qui a eu lieu au cours de la 24^e session, a été consacré à la **promotion du pluralisme et de la bonne gouvernance par le développement des médias**. Le thème a été choisi en référence au débat poursuivi à l'échelle mondiale sur le rôle des médias dans la société. Cinq éminents spécialistes ont été invités à contribuer à la réflexion du conseil : M. Valdas Adamkus, président de la République de Lituanie ; Mme Nasim Zehra, journaliste et analyste indépendante (Pakistan) ; Mme Kubashini Rama, directrice adjointe de *Gender Links* (Afrique du Sud) ; M. Jeff Lovitt, directeur de la communication de *Transparency International* ; et M. Narasimhan Ram, rédacteur en chef du journal *The Hindu* (Inde).

8. Les conseillers pour la communication et l'information (CCI) de l'UNESCO ont été invités à prendre part au débat sur le développement des médias touchant les quatre axes prioritaires définis par le PIDC, à savoir :

- promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias,
- développement des médias locaux,
- renforcement des capacités en ressources humaines,
- promotion de la création de partenariats internationaux.

En ce qui concerne la mise en œuvre des activités du PIDC, les préoccupations suivantes ont été évoquées dans le débat :

9. **La liberté d'expression et le pluralisme des médias** se heurtaient souvent dans certains pays à des tentatives visant directement ou indirectement à restreindre ou entraver leur développement. Il s'agissait notamment de différents types d'atteinte au libre exercice de la profession, de contrôles sur la distribution des annonces publicitaires publiques, de restrictions touchant les sources d'information ou manœuvres des pouvoirs publics pour prendre en main les syndicats et associations de journalistes. Les obstacles au **développement des médias communautaires** tenaient surtout au manque de capitaux d'investissement, à l'absence d'un cadre juridique faisant une place à des organes indépendants pour délivrer les licences, au désintérêt d'un certain nombre de gouvernements - qui ont tendance à privilégier les médias officiels au détriment des médias communautaires indépendants - et, enfin, à l'absence de plans d'assignation des fréquences où la radiotélédiffusion communautaire soit considérée comme un sous-secteur essentiel.

10. Le **renforcement des capacités, s'agissant des ressources en professionnels des médias**, demeure une impérieuse nécessité dans les pays en développement. La capacité d'enquête, de vérification et de communication de l'information des organismes médiatiques n'implique pas seulement une formation journalistique de base des personnels, mais aussi des possibilités d'éducation qui améliorent leurs savoirs cognitifs sur les sujets qu'ils ont à traiter. En conséquence, les besoins de renforcement des capacités qui sont recensés en matière de ressources humaines excèdent de loin les possibilités actuelles de financement. L'insuffisance des investissements publics et privés dans la formation rend indispensable l'aide du PIDC, en particulier pour mettre en place des médias en langue vernaculaire de niveau professionnel. La nécessité de **partenariats internationaux** est d'autant plus impérieuse que l'influence des médias sur les grands objectifs de développement s'exprime plus clairement dans l'approche multilatérale.

11. **Le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale** (20.000 dollars) a été décerné au cours de la session à Radio Toco, la première et seule station de radio communautaire de la Trinité-et-Tobago. Avec des programmes d'information, des émissions éducatives et des entretiens, Radio Toco a contribué au développement communautaire en atteignant plus de 80.000 auditeurs dans toute la région nord-est de la Trinité et une partie de la Grenade. Tous les programmes de Radio Toco procèdent d'une approche culturelle qui est manifestement en phase avec les aspirations de son auditoire, s'agissant des questions sociales, sanitaires et environnementales. Radio Toco a également mis sur pied un centre de formation de base aux technologies de l'information et créé un magazine mensuel et s'emploie à mettre en place un centre multimédia.

QUARANTE-SEPTIÈME ET QUARANTE-HUITIÈME RÉUNIONS DU BUREAU DU PIDC

12. La qualité et la pertinence des projets sont un souci majeur du Bureau du PIDC. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il a procédé, au cours de ses deux réunions (mars 2004 et mars 2005), à l'examen de 196 propositions de projets susceptibles d'avoir un impact sur la promotion du pluralisme des médias dans la région ou le pays considéré. Sur la base des fonds disponibles dans le compte spécial du PIDC, un montant de 2.524.000 dollars des États-Unis a été alloué à 111 projets approuvés pour financement sur ce compte et il a été approuvé 8 projets auxquels a été attribué un montant de 408.000 dollars des États-Unis au titre d'accords de fonds-en-dépôt. Lors des réunions du Bureau, les projets émanant de PMA, de pays sans littoral ou de petits pays insulaires ont reçu la priorité sur ceux d'autres pays en développement ou en transition. Il est à noter que, dans bien des cas, les fonds accordés par le PIDC correspondent à un *capital d'amorce* destiné à faciliter le démarrage du projet, renforcer sa crédibilité et encourager d'autres donateurs à prêter leur appui, permettant ainsi, grâce à ce surcroît de financement, d'augmenter et d'élargir la portée du projet au-delà de ce qui était envisagé initialement.

13. SUR CENT DIX-NEUF PROJETS RÉALISÉS, ON PEUT CITER LES SUIVANTS À TITRE D'ÉCHANTILLON DE PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS :

	<i>AFRIQUE</i>
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE POSTPRODUCTION EN AFRIQUE DE L'EST	50.000
BURUNDI : FEMMES POUR LA PAIX PAR LES MÉDIAS (DUSHIREHAMWE « RÉCONCILIIONS-NOUS » - CENTRE DE DOCUMENTATION POUR LA PAIX ET CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIMÉDIA)	25.000
CAMEROUN : CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIMÉDIA DE MEIGANGA	70.000
CAP-VERT : RÉFORME DE LA LÉGISLATION SUR LES MÉDIAS	25.000
GAMBIE : ARCHIVAGE POUR LES SERVICES RADIOPHONIQUES DE GRTS	40.000
MALI : ÉDUCATION À LA PRESSE ÉCRITE ET À LA CITOYENNETÉ	24.000
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : RESTAURATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET HUMAINES DE RADIO CENTRAFRIQUE	50.000
TANZANIE : RENFORCEMENT DU POTENTIEL TECHNIQUE ET HUMAIN DE LA TÉLÉVISION NATIONALE	76.000
TCHAD : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MÉDIAS TCHADIENS	25.000

<i>ASIE ET PACIFIQUE</i>	
GESTION D'UN JOURNAL, À L'INTENTION DES FEMMES JOURNALISTES D'ASIE	25.000
PROGRAMMES DE TÉLÉVISION POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE PACIFIQUE	30.000
AFGHANISTAN : TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE POUR LES FEMMES	60.000
BANGLADESH : CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIMEDIA POUR LES JEUNES (RADIO CABLÉE)	22.000
CAMBODGE : CRÉATION DE LA STATION DE RADIO LOCALE DE RATTANAKIRI	20.000
FIDJI : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE RADIO-TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	25.000
ÎLES SALOMON : FORMATION AUX MÉDIAS POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION	81.000
MICRONÉSIE : MÉTHODES MODERNES DE GESTION ET DE DIFFUSION RADIOPHONIQUE POUR LES ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	25.000
MONGOLIE : LES MÉDIAS POUR UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTE	40.000
PAKISTAN : PROJET DE SUIVI CONCERNANT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	25.000
TIMOR-LESTE : PROGRAMME DE FORMATION À LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRES POUR LA RADIO COMMUNAUTAIRE NATIONALE	30.000
<i>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</i>	
RÉSEAU DE COMMUNICATION LATINO-AMÉRICAIN POUR LES DROITS DES ENFANTS	31.000
PRATIQUES ETHIQUES, FORMATION AU JOURNALISME ET GESTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LA RÉGION DES CARAÏBES	20.000
BELIZE : RENFORCEMENT DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE HAMALALI GARIFUNA	20.000
BRÉSIL : RÉSEAU BRÉSILIEN POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE	25.000
GRENADE : CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIMÉDIA	20.000
GUATEMALA : FORMATION DES JOURNALISTES AXÉE SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LES DROITS DES AUTOCHTONES	18.000
GUYANA : FORMATION À LA PRODUCTION MULTIMÉDIA POUR LES RADIOS COMMUNAUTAIRES	23.000
HAÏTI : CRÉATION DE CENTRES COMMUNAUTAIRES MULTIMEDIA	25.000
HONDURAS : PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION À L'INTENTION DES JOURNALISTES	20.000
JAMAÏQUE : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MULTIMÉDIA MOBILES POUR LA JEUNESSE RURALE	20.000
PARAGUAY : RÉSEAU DE JEUNES CORRESPONDANTS POUR L'AGENCE D'INFORMATION JAKU'ÉKE PARAGUAY	25.000
SAINTE-LUCIE : FORMATION À L'UTILISATION DE LA SALLE DE PRESSE ÉLECTRONIQUE DE RADIO SAINTE-LUCIE	15.000
<i>ÉTATS ARABES</i>	
APPUI EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, DE FORMATION ET DE SUIVI POUR LES GROUPES FAISANT CAMPAGNE POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	25.000
FORMATION DES JOURNALISTES	50.000
MÉTHODES MODERNES DE GESTION DE LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION DANS LES PAYS ARABES	20.000
MAURITANIE : RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉS OPÉRATIONNELLE DE L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION (AMI)	25.000

PALESTINE : AUDIOTHÈQUE LITTÉRAIRE POUR LA RADIO ET L'ÉDUCATION ET POUR LES AVEUGLES	25.000
PALESTINE : STUDIO POUR LES ÉMISSIONS ENFANTINES À LA SOCIÉTÉ PALESTINIENNE DE RADIODIFFUSION (PBC)	33.000

RÉUNION D'EXPERTS

14. Le PIDC, financé par le Gouvernement qatari, a organisé sa **première Réunion d'experts sur le développement des médias dans la région arabe** (Doha, Qatar, décembre 2004) en collaboration avec la chaîne Al-Jazira. Les participants ont défini des projets prioritaires axés sur la promotion du pluralisme et le renforcement des médias et ont élaboré des recommandations visant à guider l'action future du PIDC dans les États arabes. Cette réunion a été servie à conforter le PIDC dans son rôle d'instance internationale de développement d'un environnement médiatique propice à la libre expression pluraliste, et à donner plus de visibilité à sa fonction de catalyseur.

RÉFORMES DU PIDC

15. Le Conseil du PIDC a décidé d'organiser une évaluation indépendante des activités du programme, compte tenu des sérieuses critiques formulées au sujet de ses méthodes de travail, s'agissant en particulier de ses procédures décisionnelles et financières, jugées lourdes et lentes. Parallèlement, le Ministère norvégien des affaires étrangères a fait procéder à une évaluation couvrant le même champ d'investigation que celui projeté par le Conseil. Cette étude a donc été réalisée et le Conseil s'est pour beaucoup inspiré de ses conclusions dans ses décisions sur les réformes nécessaires et la façon de les mettre en œuvre.

16. À l'heure actuelle, le programme récolte les bénéfices du nouveau rythme de travail qui lui a été imprimé grâce aux réformes introduits par le Conseil intergouvernemental :

- tous les projets soumis à l'examen du Bureau sont identifiés et traités par les conseillers pour la communication et l'information et les spécialistes du programme de l'UNESCO hors Siège ;
- les crédits peuvent désormais être alloués aux projets dès leur approbation par le Bureau ;
- les délais entre la présentation, l'approbation et l'exécution des projets ont été considérablement réduits ;
- les activités du Programme ordinaire peuvent maintenant être mises en relation avec celles du PIDC, conformément aux priorités définies par le Conseil intergouvernemental, ce qui augmente et renforce les synergies entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires ;
- des mesures ont été prises pour augmenter la transparence du programme : toutes les propositions de projet présentées au secrétariat du PIDC sont dorénavant affichées sur son site Web ;
- des rapports d'activités sont établis et publiés pour faciliter le suivi de l'état d'avancement des projets ;

- les fonds versés au compte spécial ont été affectés uniquement à l'exécution des projets, les coûts de fonctionnement du secrétariat du PIDC étant pris en charge par la Division du développement de la communication. (On a pu ainsi non seulement diminuer les coûts de personnel, mais aussi créer de nouvelles synergies avec la Division aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets.)

SITUATION FINANCIÈRE DU PIDC

CONTRIBUTIONS DU COMPTE SPÉCIAL ET DES FONDS-EN-DÉPÔT AUX PROJETS APPROUVÉS ET FINANCÉS PAR LE BUREAU DU PIDC À ses 47^e (MARS 2004) et 48^e (MARS 2005) RÉUNIONS		
	Compte spécial	Fonds-en-dépôt
Allemagne	46.833	39.000
Australie (<i>nouveau donateur</i>)	81.000	
Danemark	1.143.831	
Égypte	5.000	
États-Unis d'Amérique (<i>nouveau donateur</i>)	60.000	
Finlande	177.453	
France	94.813	
Grèce	34.882	
Japon (<i>nouveau donateur</i>)		209.000
Luxembourg	168.275	160.000
Norvège	713.580	
Portugal	8.200	
Royaume-Uni (<i>nouveau donateur</i>)	25.000	
Sous-total	2.477.867	408.000
Total	2.885.867	

17. Lors des débats sur la situation financière du PIDC qui ont eu lieu lors de la session du Conseil et des réunions du Bureau, les participants se sont accordés à reconnaître que l'avenir du PIDC dépendait principalement de l'aptitude à accroître d'urgence les contributions financières au programme.

18. L'objectif implicite des réformes était de regagner la confiance des partenaires donateurs, étant donné la situation de trésorerie critique. En dépit de tous les efforts que n'ont cessé de déployer le Président et le Secrétariat pour sensibiliser les donateurs potentiels, les possibilités d'intervention du programme ont atteint leur limite. Nombre de pays donateurs, traditionnels ou potentiels, n'ont plus les mêmes modes d'assistance financière, ce qui pourrait les conduire à reconsidérer la poursuite de leur collaboration avec le programme. L'avenir du PIDC demeure donc entre les mains des donateurs : si le volume des contributions au programme n'augmente pas dans le courant de l'année, son existence même pourrait bien être compromise.

CONTRIBUTIONS DU COMPTE SPÉCIAL AUX PROJETS APPROUVÉS ET FINANCÉS PAR LE BUREAU DU PIDC À SA 49^e RÉUNION EN FÉVRIER 2006	
Grèce	20.000
Israël (<i>nouveau donateur</i>)	25.000
Jamaïque	2.500
TOTAL (au 1^{er} juin 2005)	47.500

CONTRIBUTIONS EN NATURE (STAGES DE FORMATION) EN 2004-2005

Pays	Titre du stage	Participants	Agents d'exécution
République de Corée	Production de programmes de télévision 30 jours x 2 (160.000 dollars E.-U.)	38	KBS et KOICA